
La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Société d'une messe. — IV Correspondance romaine. — V La visite de Mgr Sbaretti. — VI Choses de France. — VII Visite Pastorale. — VIII Aux prières.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 22 mars

Messe basse

Du I^{ve} dim. du Carême, *semi-double privil.*; 2^e or. *A cunctis*; 3^e *Omni-potens*; préf. du Carême.

Messe chantée

Solennité *anticipée* de l'ANNONCIATION, 1^e cl; messe comme le 25; mém. du I^{ve} dim.; au *Credo*, en s'agenouille pendant le chant du verset *Et incarnatus est*; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de S. Thiribe et du dim.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Les titulaires dont la fête tombe, cette année, entre le 15 mars et le 25 avril (à l'exception de ceux de l'Annonciation et de S. Joseph) n'auront leur solennité que le 26 avril.

J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 11 mars 1903.

M. l'abbé Paul Denis, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, décédé le 2 de ce mois, dans le diocèse de Baltimore, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 25 février 1903.

E reprends ces correspondances que j'ai dû interrompre à raison d'un voyage en France, où j'ai pu me convaincre à quel point va la haine du gouvernement français pour tout enseignement religieux. Non seulement il refusera l'autorisation à toutes les congrégations non autorisées qui sollicitent la permission d'obéir à leur sublime mission, mais les congrégations autorisées ne peuvent espérer un sort différent. Elles sont condamnées d'avance et quand les premières auront été dispersées, viendra le tour des secondes.

— On dit et on répète que l'enseignement d'Etat doit être neutre. C'est un de ces mots dont on leurre la bonne foi naïve des catholiques. Maintenant les curés se trouvent, en faisant leur catéchisme, aux prises avec les enfants des écoles laïques dont la seule mission semble être, non d'apprendre la religion chrétienne, mais de répéter toutes les objections contre la religion qu'on leur a enseignées à l'école. Ce ne sont plus des catéchismes, ce sont des conférences contradictoires qui absorbent presque tout le temps donné à l'enseignement religieux.

— Quelle sera la durée de cet état de choses légal à la fois et violent ? S'il reste dans ce stade légal, c'est-à-dire si les lois contraires à la religion chrétienne continuent à s'amonceler, le mal sera irréparable, plus irréparable que celui produit par la grande révolution française.

— Ce mal dont la France est à la fois le berceau et le propagateur parcourra l'Europe ; et l'Italie déjà commence à en ressentir les premières atteintes. Les hommes au pouvoir suivent avec une grande attention le pli que prendront les événements en France. Si l'expulsion des religieux se fait sans résistance et sans secousse, si la masse ne réagit pas contre ces tendances anticatholiques, l'Italie, instruite

par la France, fera entrer dans l'arsenal de ses lois les règlements adoptés en France et essayera des mêmes moyens pour arriver au même résultat.

— Ces signes précurseurs de la tempête n'ont point cependant empêché les catholiques de tous les pays de manifester leur joie de voir le Souverain-Pontife dépasser, après Pie IX, les années de Pierre. Le 20 février a eu lieu au Vatican une fête en quelque sorte intime pour solenniser ce joyeux événement ; mais la grande cérémonie sera celle du 3 mars, où l'on célébrera à Saint-Pierre l'anniversaire du couronnement de Léon XIII. La chapelle qui se tenait d'ordinaire à la Sixtine aura lieu à la Vaticane ; le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, première créature de Léon XIII selon le terme usité, célébrera la sainte messe à l'autel de la Confession ou autel papal ; et M. l'abbé Perosi, maintenant seul directeur de la Chapelle Sixtine depuis la retraite de M. Mustafa, prépare une messe dont on dit déjà beaucoup de bien justifié par la grande réputation du *maestro*.

— Au milieu des fêtes qui se préparaient le Saint-Siège a donné une nouvelle preuve de son attachement au Canada en accordant aux Sœurs de Sainte-Anne le bienfait de l'approbation définitive de leurs constitutions. Cette faveur est d'autant plus remarquable que la Congrégation des Evêques et Réguliers, passant par-dessus les règles ordinaires, a dispensé l'institut du stade de l'approbation temporaire de ses constitutions et lui a donné du coup l'approbation définitive. Les Sœurs de Sainte-Anne doivent ce résultat d'abord au soin et à la précision avec laquelle avaient été rédigées leurs constitutions, à la fidélité avec laquelle elles reflétaient, dans la majeure partie des cas, les *Normæ* ou règles de la Sacrée-Congrégation. Mais ce n'est pas tout. Elles doivent surtout cette faveur au zèle de Mgr l'archevêque de Montréal qui, pendant son séjour à Rome, n'a pas cessé de recommander cet institut à la bienveillance de toutes les personnes qui avaient à s'en occuper, descendait avec elles jusque dans les moindres détails de son organisation, discutait les points

contreversés, mettait en relief les motifs pour lesquels cette organisation avait dû s'écarter en quelques articles des règles généralement admises. Et si les Sœurs de Sainte-Anne remercient d'abord Dieu et leur sainte protectrice du succès obtenu ; ce n'est que justice de reconnaître qu'après Dieu elles doivent à leur archevêque, à son zèle intelligent, à son tact et à son expérience des affaires, l'heureux résultat dont elles se réjouissent.

— On croyait que le consistoire prochain se tiendrait au mois de mars ; mais d'après les derniers renseignements, il semble qu'il sera retardé jusqu'au mois d'avril et peut-être au mois de mai. Léon XIII ne veut tenir ces grandes assemblées que lorsque toutes les difficultés auront été applanies, et certaines nominations épiscopales donnent lieu à des négociations qui n'ont pas encore abouti. Il ne s'agit pas seulement de la France, mais aussi de l'Autriche-Hongrie. Les gouvernements ont un point de vue différent de celui du Souverain-Pontife ; et tels choix qui leur paraissent désirables sont bien diversement jugés par celui qui a la sollicitude de toutes les Eglises. Si l'on s'en tenait, pour la nomination des évêques, à l'organisation en vigueur au Canada, rien de tout cela n'arriverait ; mais malheureusement il est loin d'en être ainsi. Et si les divers concordats ont rendu à l'Eglise des services signalés, il lui ont par contre apporté de lourdes chaînes. C'est contre elles que se débat la sagesse pontificale. Ses principales luttes sont pour procurer de dignes pasteurs à l'Eglise ; saint Paul parlait, comme d'un de ses plus grands poids, de cette *sollicitudo omnium ecclesiarum*, Léon XIII à plus juste titre s'en trouve accablé.

— Ce qui le console au milieu de toutes ces tristesses c'est de voir l'affection de ses enfants, les témoignages de piété et d'affection dont ils l'entourent, la part qu'ils prennent par leurs prières à ce pontificat qui semble n'avoir point de fin et qu'ils voudraient prolonger longtemps encore. Aussi dans ces jours, le cri de tous les catholiques est cette acclamation « *Ad multos annos* ».

DON ALESSANDRO.

LA VISITE DE Mgr SBARETTI

SON Excellence Mgr Donatus Sbaretti le délégué apostolique au Canada, a été ces jours passés l'hôte de Mgr l'archevêque de Montréal. C'était la première visite du vénéré prélat dans notre ville.

Le nouveau délégué est âgé de quarante-six ans. Il est né au diocèse de Spolète, à Montefranco, le 12 novembre 1856.

Il a fait ses études à Rome et fut ordonné prêtre dès sa vingt-deuxième année. Des fonctions importantes lui furent aussitôt confiées. Il est d'abord professeur de morale dans les universités romaines, et secrétaire de la Propagande pour les affaires américaines.

Après avoir été auditeur de la délégation apostolique à Washington, il occupe le siège épiscopal de la Havane, à Cuba, et devient archevêque d'Ephèse *in partibus*, et puis représentant du Saint-Siège au Canada, en remplacement de Mgr Falconio, transféré d'Ottawa à Washington. C'est un savant hors ligne, un homme d'une rare affabilité, un linguiste distingué parlant et écrivant sept langues.

Son Excellence a visité plusieurs de nos plus importantes maisons d'éducation : le grand-séminaire, le collège de Montréal, le Mont Saint-Louis, le collège Sainte-Marie, Villa Maria, le couvent d'Hotelaga, l'académie Saint-Louis-de-Gonzague. Les établissements de charité sont venus à leur tour : l'hôpital des Incurables, l'institution des Sourdes-Muettes, l'institution des Aveugles, les maisons du Bon-Pasteur et des Sœurs de la Miséricorde, l'Hôpital-Général de Montréal tenu par les Sœurs Grises, l'Hôpital Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu. Il a voulu aussi honorer de sa présence le monastère du Précieux-Sang, la maison-mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, ainsi que les deux églises-mères de toutes les paroisses de la ville, l'église Notre-Dame et l'église Saint-Patrice.

Mgr Sbaretti s'est dit émerveillé de tout ce qu'il avait vu ; et il a promis, en partant, de revenir bientôt faire visite aux nombreuses

et florissantes institutions catholiques, privées cette fois du bonheur de recevoir sa bénédiction et ses encouragements.

Sans appuyer davantage sur les particularités de chacune des réceptions faites à Son Excellence, nous allons cependant donner ici un bref compte rendu de sa réception officielle à la cathédrale, et de la séance théologique du grand-séminaire qui avait spécialement motivé sa venue à Montréal.

* * *

A la grand'messe du dimanche, 8 mars, Mgr Sbarette fit son entrée solennelle à la cathédrale selon tous les rites liturgiques. Pendant l'office il assistait au trône ainsi que Mgr l'archevêque. La messe fut chantée par M. Lecoq, supérieur de Saint-Sulpice.

Avant le sermon, Mgr Archambeault, chargé encore cette année de la prédication quadragésimale dans l'église métropolitaine, souhaita la bienvenue au délégué apostolique en ces termes :

Excellence,

Je dois à la bienveillance de Mgr l'archevêque de Montréal, qui m'a chargé de la prédication du carême dans son église métropolitaine, le grand honneur de vous souhaiter, au nom du clergé et des fidèles de ce diocèse, la bienvenue au milieu de nous.

Dans une audience accordée, en décembre dernier, à notre vénéré pasteur, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, dont le monde catholique vient de célébrer, avec une pompe et un éclat extraordinaires, le glorieux jubilé pontifical, exprimait l'affection toute particulière qu'il porte à notre pays.

Sa Sainteté indiqua, comme marque évidente de son intérêt et de sa sollicitude, l'établissement au Canada d'une délégation apostolique.

Cette institution est, en effet, de nature à rendre encore plus étroits et plus forts nos liens avec le Saint-Siège ; elle est en même temps l'affirmation de la plénitude de juridiction qui réside dans le Vicaire de Jésus-Christ, l'exercice du droit divin qu'il possède de paître, par Lui-même ou par ses délégués, agneaux et brebis, de régir immédiatement toutes les Eglises particulières et tous les fidèles de ces Eglises. Les dons précieux que Dieu a départis à Votre Excellence dans une

si large mesure, les postes variés qu'elle a successivement occupés dans le gouvernement de l'Eglise, la longue expérience qu'elle a acquise, l'ont admirablement préparée aux fonctions élevées et délicates que le Saint-Siège vient de lui confier.

Votre Excellence trouvera pour la seconder dans sa mission d'amour et de paix, un épiscopat remarquable par sa piété, sa prudence, son zèle inlassable à promouvoir les intérêts religieux et sociaux du pays, sa constance invincible à défendre l'intégrité de la doctrine catholique, la pureté des mœurs, les droits de notre mère la sainte Eglise. Elle ne rencontrera sur sa route, de la part du clergé et des fidèles, que des esprits bien disposés, des volontés soumises à l'autorité, des cœurs vraiment attachés au Siège de Pierre et prêts à tous les sacrifices pour rester fidèles aux ordres et aux directions de Rome.

Représentant de l'auguste personne de Léon XIII, dépositaire d'une partie de sa suprême autorité, mandataire de ses volontés et de ses désirs, Votre Excellence vient donc à nous au nom du Christ lui-même, chef invisible de l'Eglise et source unique du triple pouvoir qu'elle possède d'enseigner, de sanctifier et de régir les âmes. C'est pourquoi nous vous disons, Excellence, dans la vivacité de notre foi et la sincérité de notre respectueuse affection : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

* * *

Samedi, le 7, c'était grande fête dans tous les séminaires sans doute, voire un peu dans toutes les écoles catholiques. Mais l'Angélique Docteur a dû abaisser un de ses regards les plus souriants sur la magnifique salle nommée de son nom au grand-séminaire de Montréal.

Plus de trois cents élèves, dont les deux tiers théologiens et l'autre tiers philosophes, s'y trouvaient réunies, — et très à l'aise, — en face d'une belle grande statue de saint Thomas tout environnée de fleurs et de lumières, lorsque, à 9 heures précises, un rayon de joie enthousiaste illumina tous les fronts. Son Excellence Mgr le délégué apostolique entra, suivi de Nos Seigneurs Bruchési et LaRocque, de Monsieur le supérieur de Saint-Sulpice et de quelques invités, et venait présider une dispute théologique.

Voici le programme de cette joute.

De 9 heures à 10 heures, deux thèses, dont l'une, celle de la différence essentielle entre le péché mortel et le péché véniel, exposée et soutenue par M. Sabourin et attaquée par M. Mulvey, tous deux élèves de première année ; l'autre de l'impossibilité à une pure créature de donner à Dieu une satisfaction rigoureuse *ex perfecta justitia* pour le péché, doctrine du Docteur Angélique, exposée et soutenue par M. Kunsch, attaquée par M. Prud'homme, de seconde année.

A 10 heures une courte récréation, pendant laquelle philosophes et théologiens causent ensemble aimablement.

Après ce repos, nouvelle séance : deux travaux d'Écriture Sainte, dont l'un en français sur la vie politique du prophète Isaïe, lu par M. Poulin ; et l'autre en anglais, lu par M. McCarthy, sur le livre de l'Écriture. Puis, troisième thèse : *Damnum ab Adamo generi humano illatum est verum peccatum*. Les gens de la partie savent que cette thèse n'est pas des plus faciles. Elle fut défendue par M. MacDonald et attaquée par M. Tétraut, de troisième année.

Ce programme a été brillamment rempli.

Les élèves argumentants, sauf le premier, eurent, à vrai dire, peu à faire. Mais l'argumentation serrée, bien suivie, de M. Mulvey, contre M. Sabourin, l'énoncé des arguments à proposer par M. Prud'homme, dont un seul donna, l'attaque résolue de M. Tétraut, contre la thèse du péché originel, attaque aussitôt interrompue, montrèrent à tous que les grandes questions théologiques ne sont pas étudiées superficiellement à l'école dirigée par M. Lecoq, mais fouillées en tous sens et approfondies.

Les défenseurs eurent dans la personne de Son Excellence Mgr le délégué apostolique, — soit dit sans déprécier le mérite des élèves attaquants, — un adversaire encore plus brillant et plus redoutable. Du reste, que les flèches partissent d'un *dilectissime condisciple* ou du *reverendissime*, voire *dilectissime prélat*, elles rencontraient invariablement le sûr bouclier d'une distinction appropriée, renforcée d'une explication limpide. Limpidité, clarté remar-

quables également dans l'exposé même de la thèse. Le latin des séminaristes est simple et pur. Ils le prononcent généralement d'une manière très distincte. Peut-être pourraient-ils, surtout ceux de langue française, marquer plus fortement l'accent tonique. Leur parler se rapprocherait davantage du parler musical de Mgr le délégué.

Il serait difficile, téméraire peut-être, de classer les mérites respectifs de telle argumentation, de telle défense ou de tel essai scripturaire en particulier. Quoiqu'il en soit, la perle des perles fut le discours final.

✓ Mgr le délégué venait de faire une charge, à fond de train, contre la faute originelle. Tant pis pour nos premiers parents, s'ils nous ont laissé une tache aussi difficile à..... expliquer. Le défenseur nommé du dogme catholique se trouvait en face des cinq ou six plus fortes difficultés de la question, fermement décidé à les réfuter aussi poliment toutes qu'il avait fait deux ou trois fois déjà. Notre bon archevêque vint à son secours, en déclarant à Mgr le délégué que l'assistance attendait de la bouche du représentant du Siège de Pierre autre chose que *des erreurs et des hérésies*.

Son Excellence sourit, se leva et nous retint enchaînés à ses lèvres par un discours latin de vingt minutes au moins. Eloge si bien mérité de la dispute donnée en son honneur, éloge des maîtres distingués qui forment de tels élèves, éloge de la science sacrée, la plus excellente de toutes par son objet, par sa certitude, par son utilité, éloge de Thomas d'Aquin, exhortation ardente au travail pour faire des défenseurs de l'Eglise et de la vérité. Le tout fut écouté avec le plus vif intérêt et applaudi chaleureusement.

De telles fêtes ne s'oublient pas facilement. Puisse celle-ci, en imprimant à nos études théologiques un élan nouveau, concourir à donner à l'Eglise canadienne des prêtres selon le cœur de Léon XIII qui soient des savants profonds et des saints.

CHOSSES DE FRANCE



L'ASSOCIATION nationale des libres-penseurs de France vient d'élire son bureau de direction.

Cette société a pour but avoué la guerre à toute idée religieuse et la diffusion des théories les plus subversives de l'ordre social. Il est bon que nos lecteurs connaissent les noms de ses chefs ; car ce sont, pour la plupart, des hommes politiques jouissant d'une grande influence sur la Chambre française et lui imposant leurs idées dans la direction du pays et dans la législation.

Président d'honneur : M. Berthelot ; président : M. Brisson ; vice-présidents : MM. Delpech, Sembat et Séailles.

* *

La *Revue de l'Enseignement primaire et primaire supérieur*, — revue franchement hostile à l'Eglise, — fait, dans son numéro du 8 février dernier, l'aveu suivant, bon à relever, sur l'efficacité de l'action catholique en ce qui concerne les intérêts matériels et économiques de la France. Nous soulignons :

« A propos d'action catholique économique, à ceux qui s'imaginent que les mutualités de la *Ligue de l'Enseignement* suffisent comme contre-poids, nous signalons les ouvrages classiques du comte de Rocquigny sur les grands syndicats agricoles et l'œuvre sociale de l'union des syndicats, et un article du R. P. Barnichon, « s. j. (Etudes relig., 1898). On verra, avec l'évidence brutale des faits, que le parti catholique est singulièrement plus actif, plus habile, mieux armé que le parti radical. On verra que la contre-révolution est parfaitement organisée au point de vue économique ».

* *

Au cours d'une discussion assez animée à la Chambre Française, sur la solution à donner à ce qu'on appelle « le péril primaire », c'est-

à-dire au problème troublant de la situation financière des instituteurs en France et de leur recrutement, quelques députés ont exprimé l'idée de les soustraire enfin à la tyrannie politique.

M. Syveton, secrétaire général de la Patrie française, a établi, d'une manière irréfutable, que non seulement on fait de l'instituteur français un agent électoral, un agent de candidature officielle ; mais encore qu'avec la tolérance, sinon la complicité du gouvernement, on cherche à développer en lui l'esprit antimilitaire et antinational qu'on s'efforce également de propager parmi les jeunes soldats.

La voix de M. Syveton n'a guère eu d'écho dans une Chambre dont les seules préoccupations semblent être, d'un côté, de faire la guerre à l'Eglise, et de l'autre, de substituer les intérêts de l'Etat, ou plutôt — ce qui est tout autre chose — du gouvernement, aux intérêts des individus, des familles, de la nation elle-même.

Il est donc moralement certain que les instituteurs continueront à dépendre du préfet, fonctionnaire essentiellement politique, et à servir plus la cause du ministère que celle de l'éducation.

* * *

La campagne antimilitariste que mène le gouvernement Combes a donné lieu à des incidents tristes et fâcheux.

La révolte des artilleurs de Poitiers, l'insubordination des polytechniciens, la mutinerie, à Mantes, dans un escadron du train des équipages, sont des écarts de discipline dont l'armée française n'était pas coutumière jusqu'à ce jour.

Mais un fait beaucoup plus grave vient de se produire. Il démontre à la fois la tyrannie des loges et la mise officielle en vigueur de l'odieux système de délation dans l'armée, système qu'il y a deux ans à peine, devant le Sénat, le général André, aujourd'hui ministre de la guerre, se défendait de favoriser, comme d'une honte et d'une indignité.

Voici le fait tel que nous le raconte un journal bien renseigné, publié dans l'Orne :

« Des modèles de dépêches de félicitations à Combes, à l'occasion
« de sa double élection au Sénat, en Charente-Inférieure et en Corse,
« avaient été déposés au Cercle militaire de Clermond-Ferrand.

« Le lieutenant Véron protesta, par écrit, contre cette manœuvre
« politique et le général Tournier donna raison à ce lieutenant.

« Il n'en a pas fallu davantage pour que le ministre de la guerre
« leur donnât tort.

« M. André a immédiatement relevé le général Tournier de son com-
« mandement.

« La mise en disponibilité du général Tournier et la disgrâce du
« lieutenant Véron, qui est envoyé à Bastia, sont dues à *l'influence*
« *des loges.*

« Voici les détails que les journaux donnent à ce sujet.

« Lorsque le lieutenant Véron écrivit sa protestation, il fut haute-
« ment approuvé par ses camarades qui, au nombre de 16, — quel-
« ques-uns de nos confrères disent de 24, — signèrent avec lui.

« On croyait que l'incident n'allait pas avoir de suites ; mais, le
« soir, au cours d'une réception au Cercle, un lieutenant d'Infanterie,
« franc-maçon, déclara que, sur sa demande et au nom de quelques
« camarades, francs-maçons comme lui, la Loge et la Ligue des
« Droits de l'Homme allaient réclamer la punition du lieutenant
« Véron, ainsi que le déplacement de plusieurs officiers. En effet,
« un député fut saisi de l'incident et la Ligue des Droits de l'Hom-
« me intervint auprès du préfet pour obtenir la disgrâce du lieute-
« nant Véron.

« Le général Tournier ouvrit une enquête et décida que le lieute-
« nant Véron devait être simplement blâmé ; mais que le signataire
« de la dénonciation devrait être blâmé aussi, car il était le *plus cou-*
« *pable.*

« Cela ne faisait pas l'affaire des francs-maçons, qui portèrent,
« l'incident devant le général André. Celui-ci n'hésita pas, — il ne
« pouvait pas du reste risquer de mécontenter les Loges, — il ordonna
« le déplacement du lieutenant Véron et ne prit aucune mesure con-

« tre le « délateur », désapprouvant ainsi les décisions du général
« Tournier.

« Le commandant du 13e corps fit des observations au ministre et
« comme conséquence fut mis en disponibilité.

« Le véritable chef des francs-maçons de Clermond-Ferrand est
« un caporal, qui est le supérieur hiérarchique de tous les officiers
« maçons et même du préfet.

« Il y a quelques mois, ce caporal présida un banquet maçonnique,
« que, il avait à sa droite et à sa gauche deux capitaines qui, pour
« l'instant, étaient ses subordonnés.

« Dans la masse des convives se trouvait le préfet Joly. Quelqu'un
« s'étonna de ne pas le voir à la table d'honneur. Le représentant du
« gouvernement à Clermond-Ferrand répondit que la hiérarchie ad-
« ministrative aussi bien que la hiérarchie militaire ne comptaient
« pas devant la hiérarchie franc-maçonnique !!!

« Dans la garnison de Clermont l'indignation est profonde. Tous
« les officiers sont allés déposer leurs cartes chez leur général en chef,
« qui emportera de Clermont la haute estime de ceux qu'il a noble-
« ment refusé de livrer aux loges. »

Comment comprendre qu'un gouvernement pousse la lâcheté ou
l'esprit sectaire au point de céder constamment aux exigences des
loges, qui sacrifient à leur haine les hommes sur lesquels la France
pourrait le plus compter à l'heure d'une révolution ou d'une guerre
avec l'étranger ?

Comment expliquer que les autorités civiles laissent afficher par-
tout, sur les murs des mairies, des placards où on représente aux
jeunes soldats « la caserne comme un baignoire, le drapeau comme un
« chiffon, le patriotisme comme une balançoire » ?

Quelle armée on prépare à la France !

* * *

M. Waldeck-Rousseau a déclaré, dans un bureau du Sénat, que
la loi de 1901, concernant les congrégations religieuses, étant « une
« loi de procédure en même temps que de principe », que ce serait la

méconnaître que d'opposer aux demandes d'autorisation une sorte de question préalable, et qu'on devait, en conséquence, examiner séparément chacune de ces demandes, et procéder sur chaque cas isolé « avec impartialité et justice ».

Cette affirmation importante de l'ancien président du Conseil est la condamnation de la commission de la Chambre prétendant rejeter en bloc toutes les demandes d'autorisation ; c'est aussi un rude soufflet donné à M. Combes qui refuse de soumettre au Conseil d'Etat les demandes formées par les maisons-mères déjà autorisées pour leurs établissements nouveaux, et s'arroge le droit d'en décider selon son bon plaisir.

M. Waldeck-Rousseau juge donc que les choses vont plus loin qu'il ne l'avait supposé et qu'il n'a pas prévu, alors que tout le monde les lui montrait, les conséquences désastreuses de sa politique. Il n'est donc pas le grand homme d'Etat qu'on voudrait nous faire croire, ou bien sa conduite a été celle d'un législateur astucieux et fourbe.

* * *

M. Combes a signifié à la commission des congrégations qu'il n'y avait pas de majorité dans la chambre favorable à l'étouffement de la discussion et au rejet en bloc de toutes les demandes d'autorisation. La chose serait trop odieuse.

Quoique le gouvernement soit absolument résolu à proscrire tous les ordres religieux, encore faut-il qu'il procède, dans l'exécution, avec un semblant de justice, afin de duper le pays jusqu'au bout.

Voici donc la procédure à laquelle on s'est définitivement arrêté.

Les 93 congrégations d'hommes ont été réparties en trois catégories : 1^o Les congrégations enseignantes ; 2^o Les congrégations prédicantes ; 3^o La catégorie des congrégations auxquelles la majorité de la Chambre infligea l'injurieuse qualification de « commerciales », et qui ne comprend que l'ordre des Chartreux.

Chacune de ces catégories fera l'objet d'un projet de loi spécial, subdivisé en autant d'articles que de congrégations.

La discussion générale, à laquelle on ne peut pas échapper, s'engagera sur chacun de ces trois projets de loi. La commission invitera ensuite la Chambre à ne point passer à la discussion des articles, sous le prétexte que les raisons à donner pour ou contre chaque congrégation seraient les mêmes que celles qui seront données pour ou contre la catégorie entière.

Le prétexte est évidemment faux. Il y a des instituts en faveur de qui militent des raisons particulières, telles que : arrêtés et décrets conférant une existence légale, utilité reconnue de certaines congrégations au point de vue de l'influence française à l'étranger et des intérêts les plus sacrés des colonies, droits acquis et services rendus, etc., etc.

Qu'importe ! on s'en tiendra à la procédure fixée par le gouvernement et la commission ; et l'on espère par là que « l'étouffement se fera en trois actes, au lieu de s'accomplir en un seul ».

VISITE PASTORALE

Itinéraire

Mai. — 17, dimanche,	Saint-Lambert.
17, dimanche,	Longueuil.
19, mardi,	Boucherville.
20, mercredi,	Sainte-Julie.
21, jeudi,	Varenes.
23, samedi,	Verchères.
24, dimanche,	Sainte-Thécluse.
25, lundi,	Contrecoeur.
27, mercredi,	Saint-Hubert.
28, jeudi,	Saint-Bruno.
29, vendredi,	Saint-Basile.
30, samedi,	Chambly.

JUIN. — 1, lundi,	Saint-Luc.
2, mardi,	Saint-Jean.
12, vendredi,	L'Acadie.
13, samedi,	Saint-Blaise.
14, dimanche,	Saint-Paul.
15, lundi,	Saint-Valentin.
16, mardi,	Chapelle de Lacolle.
16, mardi,	Lacolle.
17, mercredi,	Saint-Cyprien.
18, jeudi,	Saint-Jacques-le-Mineur.
19, vendredi,	Saint-Edouard.
20, samedi,	Sherrington.
21, dimanche,	Saint-Michel.
25, jeudi,	Laprairie.
27, samedi,	Saint-Philippe.
28, dimanche,	Saint-Constant.
29, lundi,	Saint-Isidore.
30, mardi,	Saint-Remi.

N. B. — Les paroisses du comté de l'Assomption seront visitées en septembre. La date de cette visite sera annoncée plus tard.

AUX PRIERES

Frère Claude Clamaron, des clercs de Saint-Viateur, décédé à Vourles, France.

Frère Pierre Fressange, des clercs de Saint-Viateur, décédé aux Ternes, France.

Sœur Elisabeth, née Marie-Herménégilde Choquet, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie de Sainte-Aglæ, née Marie-Zoé Montminy, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Sœur Marie-Eudoxie, née Elise Prigent, professe de chœur, des Sœurs des Sainte-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Jean-Chrysostôme, née Marie-Azilda Hénault, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Mme Louis LaBonté, née Fortunatè Duplantis, décédée à Collingwood, Ohio, Etats-Unis.